



**2023**

***Tarif des locations pour l'appartement Vanoise***

Du 13 mai au 03 juin : 890 € les 3 semaines  
Du 03 juin au 24 juin : 890 € les 3 semaines  
Du 24 juin au 15 juillet : 940 € les 3 semaines  
Du 15 juillet au 05 août : 940 € les 3 semaines  
Du 05 août au 26 août : 940 € les 3 semaines  
Du 26 août au 16 septembre : 940 € les 3 semaines  
Du 16 septembre au 7 octobre : 890 € les 3 semaines  
Du 7 octobre au 28 octobre : 890 € les 3 semaines

*Ménage de fin de séjour (obligatoire) : 50 €*

Le ménage de fin de séjour vous permet de trouver un appartement rangé et propre à votre arrivée sans que cela ne dépende des précédents occupants.

Taxe de séjour en sus suivant la période et le barème de la commune

***Tarif des locations pour l'appartement Col de la lune***

Du 15 avril au 06 mai : 890 € les 3 semaines  
Du 06 mai au 27 mai : 890 € les 3 semaines  
Du 27 mai au 17 juin : 890 € les 3 semaines  
Du 17 juin au 08 juillet : 940 € les 3 semaines  
Du 08 juillet au 29 juillet : 940 € les 3 semaines  
Du 29 juillet au 19 août : 940 € les 3 semaines  
Du 19 août au 09 septembre : 940 € les 3 semaines  
Du 09 septembre au 30 septembre : 890 € les 3 semaines  
Du 30 septembre au 21 octobre : 890 € les 3 semaines

*Ménage de fin de séjour (obligatoire) : 50 €*

Le ménage de fin de séjour vous permet de trouver un appartement rangé et propre à votre arrivée sans que cela ne dépende des précédents occupants.

Taxe de séjour en sus suivant la période et le barème de la commune

***Tarif des locations pour l'appartement Mont Jovet***

Du 30 avril au 01 juillet : 700 € la semaine ou 1750 € les 3 semaines  
Du 01 juillet au 02 septembre : 780 € la semaine ou 1950 € les 3 semaines  
Du 02 septembre au 17 décembre : 700 € la semaine ou 1750 € les 3 semaines

*Ménage de fin de séjour (obligatoire) : 80 €*

Le ménage de fin de séjour vous permet de trouver un appartement rangé et propre à votre arrivée sans que cela ne dépende des précédents occupants.

Taxe de séjour en sus suivant la période et le barème de la commune